



**COOPÉRATION ÉDUCATIVE  
ENTRE LA RÉGION ACADÉMIQUE PACA  
ET LE PIÉMONT ET LA VALLÉE D'AOSTE : PROGRAMME « TRANS'ALP »**

**Programme d'échanges individuels d'élèves  
avec réciprocité, année 2024**

**Merci de joindre toutes les pages (1 à 3) pour le 1<sup>er</sup> élève inscrit.  
Tout document incomplet verra l'inscription rejetée.**

**ATTESTATION D'ACCUEIL  
CERTIFICATO DI RICEVIMENTO**

L'établissement scolaire nommé ci-dessous accepte la participation de l'élève français au programme Trans'Alp Piémont-Aoste 2024 et valide l'accueil d'un.e ou plusieurs élèves en provenance d'Italie du 1<sup>er</sup> au 29 septembre 2024 et lui permettra de participer aux cours.

*La scuola sotto indicata accetta la partecipazione dello studente francese al programma Trans'Alp Piemonte-Aoste 2024 e convalida l'accoglienza di uno o più studenti italiani dal 1° al 29 settembre 2024 e gli permetterà di partecipare alle lezioni.*

Si l'élève français change d'établissement en cours de programme, nous prions l'établissement de départ de faire la passation des informations et des dossiers avec le nouvel établissement et d'en informer la DRAREIC. Il en est de même si l'enseignant référent est muté.

*Se lo studente francese cambia scuola durante il programma, chiediamo alla scuola di provenienza di trasferire le informazioni e i registri alla nuova scuola e di informare la DRAREIC. Lo stesso vale se l'insegnante di riferimento viene trasferito.*

Établissement scolaire / Scuola :

Professeur.e référent.e / Docente referente :

Noms des élèves français / <i>Cognomi degli studenti francesi</i>	Prénoms des élèves français / <i>Nomi degli studenti francesi</i>

Lieu, date / *Luogo, data* :

Signature du/de la Chef.fe d'établissement d'accueil et cachet de l'établissement / *Firma del Responsabile dell'istituzione ospitante e timbro dell'istituzione* :



## CAHIER DES CHARGES TRANS'ALP PIÉMONT-AOSTE ANNÉE 2023-24

**ATTENTION :** ce cahier des charges doit être déposé sur le formulaire en ligne, accompagné de l'attestation d'accueil et signés par le chef d'établissement et le professeur référent concerné par l'échange.

### OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT POUR PARTICIPER AU PROGRAMME DE MOBILITÉ INDIVIDUELLE TRANS'ALP PIÉMONT-AOSTE

Pour permettre la réussite des programmes d'échanges individuels d'élèves, en très forte augmentation, la DRAREIC PACA rencontre de nouveaux défis organisationnels auxquels elle ne peut seule apporter des réponses. Aussi, voici les nouvelles conditions qui permettront de maintenir ces programmes, et les rôles et responsabilités afférents à chaque acteur des mobilités.

Parmi les éléments importants, à noter la fin de la prise en charge par la DRAREIC de toute interface avec les familles (plus aucun mail émanant des familles ne sera traité).

Ci-après le récapitulatif des rôles et responsabilités afférentes à chaque acteur des mobilités, dans votre établissement, auxquels il conviendra d'adhérer :

ÉTABLISSEMENT	
Quoi ?	Quand ?
<b>Chef d'établissement : désigner un professeur référent</b>	Février
<b>Professeur référent : communication des échanges individuels auprès des élèves</b>	Février
<b>Secrétariat d'établissement : réception des appels à candidatures et transferts au professeur référent concerné</b>	Février
<b>Professeur référent : vérification de la complétude des dossiers des inscrits et échanges avec les familles concernées</b>	De février à mars
<b>Secrétariat d'établissement : réception des résultats et transfert au professeur référent concerné</b>	Mi-avril
<b>Professeur référent : contacts avec les professeurs référents étrangers</b>	À réception des résultats mi-avril
<b>Professeur référent : envoi des dossiers de leurs élèves aux professeurs référents étrangers</b>	À réception des résultats mi-avril
<b>DRAREIC PACA : organisation d'une réunion visio avec les professeurs référents français pour coordination de l'échange</b>	Mi-mai



<b>Professeur référent : envoi des documents de la réunion aux familles concernées après réception des documents de la DRAREIC</b>	Mi-mai après la réunion visio de la DRAREIC pour les enseignants
<b>Professeur référent : collaboration avec la DRAREIC PACA pour les désistements et rematchings</b>	À partir de mai
<b>Professeur référent : envoi des dossiers de rematchings aux familles françaises concernées</b>	À partir de mai
<b>Professeur référent : réponses aux questions diverses (familles, professeurs référents étrangers)</b>	Pendant la durée de l'échange
<b>Professeur référent : gestion des problèmes des binômes avec les professeurs référents étrangers</b>	Pendant la durée de l'échange
<b>Établissement : mise en place des conditions nécessaires à l'arrivée des élèves étrangers</b>	Avant l'arrivée des élèves étrangers
<b>Établissement : accueil des élèves étrangers</b>	À l'arrivée des élèves étrangers

Établissement scolaire :

Chef d'établissement :

Professeur.e référent.e :

acceptons les termes du cahier des charges afférent au programme Trans'Alp Piémont-Aoste, pour la bonne tenue de l'échange 2024.

Lieu, date :

Signature du/de la Chef.fe d'établissement d'accueil et professeur.e référent.e et cachet de l'établissement